

Fiche RNCP – cadre interministériel

Intitulé : Licence professionnelle Activités et techniques de communication Spécialité : Journalisme et médias numériques	
Autorité responsable de la certification Qualité des signataires de la certification	
Université Paul Verlaine – Metz Ministère de l'éducation nationale	Président de l'Université Recteur chancelier des universités lorraines
Niveau et/ou domaine d'activité	
Niveau II, diplôme de Licence	
Code NSF	
321 journalisme et communication	
Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis	
<p>Le niveau de compétences attestés par les titulaires de la licence professionnelle <i>Journalisme et médias numériques</i> leur permet d'exercer des fonctions d'enquêteur et rédacteur d'un journaliste traditionnel et d'animateur de sites d'information.</p> <p>Ils savent chercher et recueillir de l'information et la vérifier.</p> <p>Ils savent traduire l'événement ou les faits traités dans un langage médiatique pour produire une information adaptée au support et au public.</p> <p>Ils possèdent les outils techniques et logiciels permettant de développer et animer un site internet d'information.</p> <p>Ils possèdent les réflexes utiles et les connaissances requises pour exploiter au mieux les ressources documentaires qu'offre Internet.</p> <p>Ils savent utiliser toutes les ressources multimédias correspondant au support internet : ils peuvent animer les pages écrans avec de l'infographie, avec de courtes vidéos ou avec des sons radiophoniques, et connaissent le traitement numérique des images.</p> <p>Ils sont capables d'écrire des articles courts (format dépêche) ou longs.</p> <p>Ils sont capables de penser, tourner et monter un court reportage audiovisuel.</p> <p>Ils sont capables de penser, tourner et monter un court reportage radiophonique.</p> <p>Ils ont acquis une capacité à travailler en groupe, grâce à une pratique bihebdomadaire de travail collectif en rédaction.</p> <p>Ils ont la capacité à lire et comprendre un texte en langue anglaise et à s'exprimer dans cette langue.</p>	

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme

Les métiers visés avec la licence professionnelle au regard de la nomenclature INSEE 2008 sont les suivants :

édition de journaux (J- 58. 13Z) /

journalistes indépendants (R- 90. 03B) /

Production de films et de programmes pour la télévision (J- 59. 11A) /

Activités des agences de presse (J- 63. 91Z) ;

mais dans une forme d'application spécifique, puisqu'il s'agit de mettre ces compétences au service d'une approche plurimédias (dite « rich media ») sur le seul support qui autorise à mélanger pleinement ces diverses activités traditionnelles du journalisme, à savoir les sites internet d'information.

Codes des fiches ROME les plus proches :

32 211 journaliste -

32 213 webmaster (animation d'un site web)

Modalités d'accès à cette certification

Conditions d'inscription à la certification :

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant : Oui

En contrat d'apprentissage : Non

Après un parcours de formation continue : Oui

En contrat de professionnalisation : Non

Par candidature individuelle : Oui

Par expérience : Oui (par validation des acquis de l'expérience VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 2 semestres, la certification s'obtient après une évaluation portant sur 3 champs distincts concernant les unités suivantes.

1°- Le principal est consacré à l'approfondissement et la pratique des **techniques d'écriture journalistique** sur différents supports.

Les cours et TD correspondant sont les suivants : Techniques d'enquête et d'interview ; Techniques rédactionnelles ; Reportages audiovisuels et radiophoniques ; Projets tuteurés sous forme d'atelier bihebdomadaire de rédaction et de publication en ligne (sur un web-journal école).

2°- Un deuxième champ concerne l'acquisition de **connaissances théoriques et pratiques sur les médias numériques**, afin que tout journaliste qui sortira de cette formation soit pleinement au fait des grandes tendances de l'économie numérique et de ses usages

sociaux et qu'il en possède donc les clés de lecture et les bons réflexes d'utilisation pour animer au mieux des sites d'information, en offrant une formation spécifique à l'écriture journalistique en ligne.

Les cours et TD correspondant sont les suivants : Outils de gestion de contenus en ligne ; Création et exploitation d'un site d'information ; Traitement numérique des images ; Méthodologie de la recherche d'informations en ligne ; Médias collaboratifs, webzines ; Usages et réception des médias numériques ; Écritures hypertextuelles ; Stratégies éditoriales de l'information en ligne ; Écriture multimédias d'information et mise en ligne.

3°- Enfin, il convient de former des journalistes capables d'acquérir **un regard réflexif et critique sur leurs propres pratiques**, en leur donnant des outils d'analyse de leur environnement professionnel (droit, déontologie, sociologie du journalisme, rapports aux sources...).

Les cours et TD correspondant sont les suivants : Sémiologie des productions médiatiques et réception des informations ; Sociologie critique des pratiques journalistiques ; Vérification de l'information et rapports aux sources ; Déontologie par l'étude de cas ; Droit de la presse et du numérique ; Socio-économie des médias numériques ; Évolutions du métier de journaliste.

4°- – Réalisation d'un projet dans le cadre d'un stage de 12 semaines en entreprise de presse.

Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités sont diverses, puisqu'elles vont de réalisations pratiques à des examens oraux, d'examens écrits à la remise de divers dossiers. Les modalités de compensation entre UE sont les suivantes.

Une unité d'enseignement est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

ou

- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

Un élément constitutif d'une UE n'est pas capitalisable.

Un semestre est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20).

ou

- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est semestrielle. La compensation est donc appliquée :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein du niveau entre les différentes UE de la même année de rattachement.

Les UE sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport de 1 à 3.; d'où

des coefficients de 2 pour les UE où figurent en majorité des cours magistraux, de 3 pour les UE essentiellement pratiques, et de 6 pour le stage et les projets tuteurés. Une note plancher est établie pour le stage et pour les projets tuteurés. En cas de note inférieure à 9, la compensation au sein du semestre ou du niveau ne peut être effectuée.

Validité des composantes acquises : 1 an

Composition des jurys : Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur)

Liens avec d'autres certifications , Accords européens ou internationaux

Certifications reconnues en équivalence : aucune pour le moment

Base légale

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) : **demande de création**

Pour plus d'informations

Statistiques : <http://www.univ-metz.fr>

Autres sources d'information : <http://www.univ-metz.fr>